

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,  
**11 francs** pour trois mois,  
**21 francs** pour six mois,  
**40 francs** pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.

# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.



## ON S'ABONNE :

LYON, au bureau du journal, rue des Célestins n° 6, au 1<sup>er</sup>.  
 PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C<sup>o</sup>, directeur de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 2 août 1848.

## DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(5<sup>e</sup> Article.)

En sortant de l'externat industriel, les élèves doivent avoir une instruction suffisante pour entrer dans le commerce, dans les bureaux de quelques administrations publiques ou privées, pour se présenter dans quelques écoles pratiques, telles que celles des arts et métiers.

Quant aux élèves pauvres appelés par le concours dans les externats où l'enseignement est à peu près ce qu'il est dans nos collèges actuels, il y aurait barbarie à les abandonner. A leur entrée dans la vie, ils seraient moins pourvus que tous les autres; on leur montrerait de loin le vaste et fertile champ de la science, dont l'entrée resterait fermée pour eux. C'est alors que de hautes intelligences, ainsi déçues, sont déviées par une activité désordonnée et deviennent dangereuses pour la société. Il ne faut pas que l'instruction soit comme le rasoir dans la main du singe. L'Etat doit les soutenir encore dans les études universitaires. Ne pouvons-nous faire dans une république ce qui, depuis long-temps, avait lieu dans les gouvernements absolus de l'Allemagne, où chaque université possède des fondations destinées à pourvoir à la nourriture des étudiants pauvres?

L'enseignement dans les collèges ou les externats qui les remplaceraient n'a pas pour but la science, le savoir. On y enseigne surtout à apprendre à étudier soit les langues, soit les sciences. Le travail auquel on soumet les élèves est une série de véritables exercices gymnastiques, propres à développer l'intelligence des enfants. Sous ce point de vue, la dénomination de *gymnases*, qui leur est souvent appliquée, est parfaitement convenable.

L'enseignement de l'université et des facultés doit comprendre chaque science dans tous ses développements et dans tous ses rapports avec les autres sciences. Les cours des facultés doivent donc être sérieux, faits pour les élèves et non pour les orateurs, ainsi qu'on le pratique trop souvent. Ces derniers auront pour leurs délassements des cours particuliers ou des cours fondés par les villes, afin de répandre dans la population le goût pour quelques sciences.

Nous devons avoir en France au moins dix universités complètes, comprenant les facultés de théologie, des lettres, des sciences, de droit et de médecine. Seulement par cette réunion de toutes les facultés, on arrivera à l'unité de la science. Une branche de la science ne peut être enseignée, abstraction faite de ses rapports avec les autres, si ce n'est dans une école d'application et purement gratuite. Une université doit être toujours complète; les facultés isolées de ces différentes villes perdent la moitié de leur valeur et de leur importance.

Une semblable organisation présenterait, nous le pensons, de très grands avantages. Les universités devront être placées dans des villes d'une population moyenne et surtout dans celles où sont fondés depuis long-temps des enseignements universitaires. On profitera ainsi des locaux, des bibliothèques, des collections qui y existent déjà. Ces dix universités seront autant de foyers de lumière qui exerceront une grande influence, non-seulement sur la population de la ville, mais encore sur celles des localités voisines. Les rapports journaliers des professeurs ne seront pas sans avantages pour la science et pour eux-mêmes. Chaque jour un professeur a besoin de renseignements qui lui seront fournis par ses collègues des autres facultés. Cette division en facultés est à peu près arbitraire, et bonne seulement sous le rapport administratif; les limites sont incertaines, la science tend chaque jour à les effacer, elle tend à devenir une et indivisible. Dans des villes dont

la population ne sera pas trop nombreuse, les rapports entre les professeurs et les étudiants seront plus fréquents, plus intimes. Le professeur ne doit pas seulement jeter au vent des enseignements et des doctrines dont chaque auditeur accroche ce qui passe à sa portée; il doit être le guide et le conseil des élèves qui l'entourent.

En réunissant ainsi en une université et dans une même ville toutes les facultés isolées, le gouvernement pourra faire de grandes économies sur les collections et les bibliothèques. Combien de pièces d'anatomie, par exemple, doivent se retrouver dans les collections de la Faculté de Médecine et dans celles de la Faculté des Sciences? Les bibliothèques de l'une et de l'autre renfermeront bien souvent les mêmes ouvrages. On a souvent deux ou trois cabinets de physique insuffisants, deux ou trois laboratoires de chimie défectueux. Il est préférable et moins coûteux d'avoir un seul établissement complet sous tous les rapports.

Dans les villes moins peuplées les étudiants seront moins distraits de leurs études par leur contact avec des jeunes gens dont les occupations sont d'une nature bien différente. La vie y est à plus bas prix, et il y aura économie pour l'élève. La surveillance de sa famille sera plus fréquente et plus efficace, car elle n'habitera jamais à une très grande distance de l'une de ces universités.

Toutes ces universités doivent être égales en droits et en privilèges. Les faveurs du gouvernement doivent être également réparties à toutes les bibliothèques, à toutes les collections. N'est-il pas ridicule que les épreuves auxquelles on soumet un professeur pour Paris soient plus sévères que celles auxquelles est soumis un professeur de province? Il est par trop aristocratique de dire aux habitants des départements: *Cet enseignement est suffisant pour vous.* Il est injuste que dans les départements le traitement des professeurs soit moindre qu'à Paris. Ne sait-on pas que dans la capitale chaque professeur cumule facilement d'autres traitements, s'associe à des publications lucratives, a toujours à sa disposition des collections nombreuses et de riches bibliothèques? Dans les départements, au contraire, si la vie y est moins chère, le professeur est réduit à son traitement, et, jusqu'à ce que nos bibliothèques soient mieux administrées, il devra acheter lui-même une grande partie des ouvrages spéciaux à la science qu'il est chargé d'enseigner.

Afin que certaines universités ne soient pas entièrement délaissées, elles devraient toujours recevoir, au moins pour une partie de leurs études, les élèves sortis des collèges situés dans leurs circonscriptions respectives. On s'opposerait ainsi à l'entraînement général vers Paris, où les étudiants sont attirés par les plaisirs plus que par la supériorité ou le clinquant de l'enseignement. Combien sont à jamais perdus pour toutes les études! Lorsqu'ils ont dépensé leur argent et leur jeunesse dans la vie désordonnée de Paris, lorsque les années des études sont passées pour ne plus revenir, lorsqu'ils ne peuvent plus être ni avocats, ni médecins, quelle ressource leur reste-t-il, si une révolution ne les met en position de réclamer des emplois en faveur de leur dévouement et de leur courage? Mais, dans aucune fonction, le dévouement ne peut suppléer à la science.

En sortant des universités, après avoir subi les examens exigés pour l'obtention des grades, les élèves fréquenteront pendant six mois au moins les écoles d'application où l'enseignement sera complètement gratuit. Le jeune médecin fréquentera les cliniques des hôpitaux dans nos grandes villes; le juriste sera inscrit comme stagiaire auprès des tribunaux; dans le séminaire le jeune théologien apprendra tout ce qui concerne le culte et les fonctions du sacerdoce; dans l'école

normale, le jeune professeur apprendra l'exploitation des mines, mais dans des mines, etc., etc. Cette époque d'épreuves entre la théorie et la pratique est indispensable, sans cela tous seront exposés à faire leur apprentissage aux dépens de la société.

C'est ici que Paris jouira à juste titre de tous les avantages de ses établissements et de leur prépondérance. Mais il n'appellera dans son sein que des hommes faits. Ce séjour et ce temps d'études complémentaires dans la capitale, seront nécessaires à tous ceux que leur talent et leur science appellent plus tard à la direction des affaires publiques, ou à exercer une influence notable sur la société.

Nous le répétons, l'Etat seul a le droit de créer et de diriger les établissements dont se composent ces trois catégories d'écoles. S'il faisait une exception en faveur du clergé catholique, ou d'une confrérie religieuse, il ne pourrait refuser la même faveur au clergé protestant, piétiste, ou juif, aux franc-maçons, aux charbonniers, etc., etc. Toutes les sectes religieuses, toutes les associations doivent avoir le même droit. Ces tiraillements dans l'éducation des enfants ne peuvent être tolérés par aucun gouvernement sans exposer la société à des déchirements funestes.

LORTET.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.)

Beaucaire, 1<sup>er</sup> août 1848.

Je vous fais un peu attendre le résultat de la foire de Beaucaire; j'aurais voulu vous donner un tarif des prix des soies, des laines, des cuirs, des bois, etc., mais nos marchés en étaient si peu pourvus qu'il y a eu beaucoup de variations. Je ne saurais donc en établir le tarif précis. Les marchands s'y trouvent en petit nombre, et les marchandises en petite quantité; ces dernières se sont vendues, sans pourtant qu'il ait été possible d'en hausser les prix.

Il y avait peu de soies; le prix des marchés environnants a fait cours; quelques parties seulement ont été de 10 à 15 p. 0/0.

Les laines, bien rares comparativement aux années précédentes, ont subi une légère augmentation qu'il faut attribuer plutôt à la gêne péuniaire des détenteurs qu'à la rareté de la matière première.

Les cuirs se sont peu vendus et ont éprouvé une baisse sensible. Les bois, très abondants au marché, y sont restés; enfin, les marchandises manufacturées se sont écoulées. Il faut dire aussi que les magasins étaient à moitié moins garnis que les années précédentes. On craignait l'absence du numéraire. Malgré de grosses plaintes, il s'est fait beaucoup d'affaires au comptant; l'acheteur s'est moins pourvu qu'à l'ordinaire, mais ce sera pour plus tard.

Les négociants paraissent satisfaits, c'est que depuis six mois les affaires étaient entièrement nulles. Il n'y a pas à douter qu'avec de la fermeté de la part du pouvoir, on nous rendra la sécurité et la tranquillité, rouge du commerce et de l'existence de la classe ouvrière. Partout il y a manque de marchandises, mais personne ne s'approvisionne; on attend. Espérons donc que la saison de l'automne, propice à l'agriculture, le sera aussi au commerce!

## Nouvelles d'Italie.

Une lettre particulière de Turin, publiée par le *Patriote des Alpes*, confirme ce que nous disions hier de la retraite des troupes piémontaises sur Crémone.

Elle est terminée par le *Post-scriptum* suivant :

« Le ministre de la guerre annonce officiellement qu'on n'a pas appelé les Français. Seulement on a expédié un agent à Paris pour sonder les intentions du gouvernement, et savoir quelles seraient les conditions d'une intervention si toutefois le roi la demandait... »

« Nous allons, je crois donner la dictature au roi... »

Paris, le 31 juillet 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Mauguin a essayé de reprendre aujourd'hui à l'Assemblée Nationale le rôle qu'il joua sous la monarchie de juillet, surtout en 1831, alors qu'il s'occupait avec un talent remarquable des ques-

## FEUILLETON DU CENSEUR. — 5 AOUT 1848.

## LES DEUX ORPHELINES.

I.

Deux voitures de place s'arrêtèrent simultanément, le 3 novembre de l'année 1821, au milieu de la longue rue de Sévres, devant la porte d'un pensionnat. Un vieillard descendit de la première voiture et tendit la main à une jeune fille qui s'élança avec la légèreté d'un oiseau sur le pavé. Une jeune fille et une dame, dont le visage était caché par un voile, descendirent de la seconde. La porte du pensionnat s'ouvrit bientôt; les deux jeunes filles, le vieillard et la dame voilée entrèrent.

Une heure plus tard, la dame voilée et le vieillard regagnaient solitairement la voiture qui les attendait, et la maison de M<sup>me</sup> Bourgoing comptait deux pensionnaires de plus.

L'arrivée d'une future camarade est toujours un événement dans une pension. L'apparition inattendue des deux jeunes filles faillit occasionner un soulèvement parmi les sujettes en robe de soie ponceau de M<sup>me</sup> Bourgoing. Le vent était déjà aux émeutes à cette époque.

Pendant toute une grande semaine, il ne fut bruit dans les conciliabules secrets des anciennes élèves que de ces nouvelles compagnes dont elles ignoraient le nom, et qui avaient été entrevues à peine. Mille complots se tramaient entre une partie de volant et un collin-maillard, afin de découvrir ce que pouvaient être ces jeunes filles qui avaient leur chambre à part, choisissaient pour se promener au jardin l'heure des classes et prenaient leurs repas à la table de la maîtresse de pension. Une curiosité dévorante à laquelle se joignait un vein de jalousie, semblait s'être emparé de tous les esprits; tous les cerveaux fermentaient. Pendant l'étude on se regardait, on se rapprochait, on se parlait bas; il y avait du mystère dans l'air. Dans la nuit, les croisées, les portes, les dortoirs se questionnaient, se répon-

daient. Un tel état de choses ne pouvait sans danger se prolonger plus long-temps. M<sup>me</sup> Bourgoing mit sagement fin à toutes les rumeurs au moyen d'une entrevue entre deux factions qui ne se connaissaient pas.

A peine ces farouches ennemies furent-elles en présence que la guerre cessa aussitôt comme par enchantement, et le pensionnat révolutionnaire ne tarda pas à rentrer dans son repos accoutumé.

Il était, en effet, impossible de voir Suzanne et Geneviève sans se sentir invinciblement attiré vers elles. Leur accent, leur regard, leur langage étaient pleins d'un charme ineffable, qui n'avait de rival que dans les grâces de leur visage et de leur maintien. Geneviève entra dans sa dix-septième année, Suzanne était d'un an plus jeune. Orphelines toutes deux, Geneviève n'avait pour tout appui en ce monde qu'un vieillard, son tuteur, et Suzanne une bonne vieille tante, créole comme elle. Placées dans le pensionnat de M<sup>me</sup> Bourgoing, elles ne devaient en sortir que pour se marier.

Une confraternité de naissance, d'âge, de caractère, et surtout de malheurs, devait rapprocher Geneviève et Suzanne; aussi les deux pauvres jeunes filles devinrent-elles en peu de temps inséparables. Les larmes fraternisent si vite!

Un matin que les deux amies étaient assises sous le berceau du petit jardin qu'elles cultivaient en commun, un long soupir s'échappa du sein oppressé de Geneviève.

— Te voilà replongée dans tes sombres pensées! lui dit Suzanne en lui prenant affectueusement la main.

Geneviève ne répondit pas, mais une larme tomba sur la main de son amie. Celle-ci tressaillit douloureusement.

— Qu'as-tu donc à pleurer? lui demanda-t-elle.

— Suzanne, répondit Geneviève, au milieu des sanglots, cette nuit à minuit, il y aura trois ans que ma mère est morte, et quatre ans dans un mois, à pareil jour, que je suis orpheline.

— Pauvre amie! dit M<sup>le</sup> de Launay.

Puis elle ajouta après un court silence :

— Moi, au moins je ne suis pas aussi à plaindre que toi, car Dieu m'a

pris mon père et ma mère avant que j'eusse atteint l'âge de raison et que mon cœur pût comprendre l'étendue de la perte que j'avais faite. Je n'ai rien connu d'eux, rien, pas même les traits de leur visage.

— Oh! que je t'envie, reprit Geneviève.

— Et quel événement t'a donc privée de ceux que tu aimais?

— C'est une fatale histoire que la mienne, ma bonne Suzanne, je te la raconterai quelque jour.

L'amitié qui unissait les jeunes orphelines s'était transformée avec le temps en cette vive tendresse qu'on ne puisse ordinairement qu'avec la vie dans le sein d'une même mère. Etrangères l'une à l'autre par les liens du sang, elles étaient peu à peu devenues sœurs par le saint amour qu'elles se vouaient tacitement, et leurs âmes, par un sympathique accord de pensées, semblaient ne plus former qu'une seule âme dans deux existences.

Paris était depuis plusieurs heures noyé dans les ombres transparentes d'une nuit tiède et serene. Sur l'azur foncé du ciel, luisaient comme autant de paillettes d'or des myriades d'étoiles, et, dans les eaux bleues et doucement murmurantes de la Seine, la lune mirait son disque d'argent.

Suzanne et Geneviève étaient encore assises sous le berceau de leur petit jardin, les fleurs répandaient dans l'air les suaves émanations de leurs calices, un souffle printanier agitait doucement les verts panaches des chênes et des tilleuls qui les environnaient.

— Il y aura cinq ans dans trois mois que je suis devenue orpheline, disait Geneviève à Suzanne, et le souvenir de ce douloureux événement est aussi présent à ma pensée que s'il datait d'hier. Mon père, qu'un riche héritage appelait à Jersey, avait en vain supplié ma mère, dont la santé depuis long-temps était gravement altérée, de demeurer à Paris; ni ses larmes, ni les avis des médecins n'avaient pu vaincre sa résistance. On eût dit qu'une force invincible l'entraînait loin de Paris, où elle ne devait rendre que morte. Pendant la durée de notre séjour à Jersey, elle fut d'une gaieté que je ne lui avais point connue jusque là. Enjouée et riieuse à tout propos, elle doublait par ses réparties vives et fines les charmes de nos petites excursions hors de la ville le matin, et le soir nous faisait oublier l'isolement au milieu duquel nous vivions. Mon père, je m'en souviens

tions extérieures. On se rappelle ses vives attaques contre la double politique du château et du ministère Casimir Périer, alors que le roi Louis-Philippe, ayant ses courtiers particuliers, ses agents diplomatiques secrets, son conseil spécial, cachait à son ministre les nouvelles importantes. On sait quelles luttes de tribune amenèrent cette révélation, que le ministre n'avait pas tout su.

Le député de la Côte-d'Or rendait alors de véritables services en révélant cet indigne machiavélisme qui, établissant la politique du roi à côté de la politique des agents responsables du gouvernement, tirait la France, ne lui laissant dans les affaires de l'Europe aucune action, aucune influence, car il n'y a pas d'influence à espérer si l'on n'adopte pas une ligne nette et droite.

M. Mauguin avait sans aucun doute des relations suivies avec les diplomates, ou du moins avec des patriotes étrangers, il était généralement bien instruit de ce qui se passait au dehors. Plus tard il abandonna cette spécialité qui avait donné à son nom un certain éclat; journaliste, il se laissa aller, dit-on, à la remorque d'un prétendant impérial, puis enfin, représentant des porteurs de l'emprunt espagnol, il se borna aux questions financières que soulevait cette affaire entre les deux gouvernements de France et d'Espagne; il fut même question pour lui d'un poste diplomatique en Espagne que le gouvernement de juillet lui avait accordé. Il était, on le voit, bien loin de 1831.

Nommé à la Constituante, M. Mauguin s'était borné jusqu'à ce moment à travailler et à discuter dans les bureaux sans aborder la tribune. Il a cru aujourd'hui trouver une occasion favorable de reprendre la discussion des affaires extérieures. Il a manqué de tact, il n'a pas compris ou pas voulu s'apercevoir que tout était changé, qu'il n'y avait plus en France une dynastie jouant un double jeu, tenant la main à l'étranger, dont elle permettait à ces ministres de condamner la politique. Il est venu parler encore de l'attitude double de la France; c'était se tromper d'époque et broder un vieux thème.

Le chef du pouvoir exécutif a vivement repoussé les reproches de M. Mauguin et par dessus tout l'accusation de duplicité jetée à la politique de la République, en ce qui touche à sa conduite vis-à-vis des puissances étrangères. Il a demandé qu'on citât des noms et des faits.

M. Mauguin a paru relever le défi; mais, en réalité, il n'y a pas répondu; il s'est tenu dans de vagues réserves et dans des généralités, et l'Assemblée tout entière a applaudi aux paroles du chef du pouvoir exécutif quand il a mis de nouveau M. Mauguin en demeure de citer des faits précis.

Deux fois la tribune a été occupée par M. Mauguin, et deux fois le général Cavaignac a dû reproduire ses interpellations, auxquelles le député de Beaune a fini par répondre, à la grande stupefaction de l'Assemblée, que ce n'était point à l'administration actuelle, que c'était à l'administration précédente qu'appartenaient les faits incriminés.

Cruellement battu, M. Mauguin s'en est pris alors à M. Bastide, qui, à son tour, est venu protester contre les insinuations portées contre l'agent de France à Naples, M. Legros, qui n'a point été rappelé, ainsi que l'avait dit M. Mauguin, et qui n'est revenu en France qu'après avoir offert et fait agréer sa démission.

M. Mauguin n'en a pas moins tenu à occuper la tribune une quatrième fois, il a fallu pour cela consulter l'Assemblée. Il a déclaré qu'il était connu du comité des affaires étrangères qu'un agent français à Naples avait aidé à la construction des barricades et soldé l'insurrection, et que de la même main on avait demandé au gouvernement de Naples des indemnités.

Le fait a été de nouveau nié par M. Bastide, et l'Assemblée a passé à l'ordre du jour.

Les interpellations de M. Mauguin ont paru généralement inopportunes; quelques uns même les ont jugées plus sévèrement. Le désir de retrouver une gloire perdue paraît avoir seul attiré M. Mauguin à la tribune; il est triste de voir un homme de talent venir accuser la France quand la guerre est près d'éclater et que cette France devra jeter dans la balance sa bonne foi, sa sincérité avec son épée.

— On assure qu'une scission aurait éclaté dans le parti de l'extrême gauche. Le parti démocratique pur se séparerait hautement des communistes.

Le débat annoncé pour aujourd'hui devrait témoigner déjà de cette scission, s'il est vrai qu'on ait décidé de laisser M. Proudhon se débattre seul contre M. Thiers.

Une des fractions qui se formeraient ainsi de l'extrême gauche doit, dit-on, avoir pour chef M. Germain Sarrut, et pour programme l'ancienne devise de la Tribune de 1833. Elle s'appellera *Réunion des démocrates absolus*; elle croit pouvoir compter sur 80 à 90 membres; nous doutons que le parti Caussidière, dont l'appoint lui serait nécessaire pour arriver à ce chiffre, marche long-temps avec elle, non plus que toute l'école de Lyon et de Saint-Etienne. Certains hommes éminents, notamment l'abbé Lamennais, ne semblent pas prêts à accepter un rôle dans la nouvelle petite église.

Cette division va sans doute, — et on s'y attend, — modifier le personnel des deux réunions républicaines, dont l'une siège au Palais-National et l'autre à l'Institut. Ceux qui se séparent des communistes verront se joindre à eux quelques représentants qui aspirent à se poser comme républicains du lendemain. Mais de long-temps

encore, il ne sera possible d'établir dans l'Assemblée de distinctions nettes en matières d'opinion. La manière dont les votes sont partagés sur cette question déconcerte le plus souvent toutes les combinaisons et tous les calculs.

M. THIERS, SPINOSA ET PLATON.

Dans son rapport sur la proposition de M. Proudhon, M. Thiers a protesté de son respect pour la libre expansion des doctrines, par la raison, dit-il, qu'en voulant empêcher Spinosa, on empêcherait Platon de produire ses idées. Or, il est bon de remarquer que Spinosa a prêché le respect de la propriété et la réclusion des femmes dans leur ménage, tandis que Platon a prêché la communauté des biens, et, qui pis est, la communauté des femmes. Or, pour quelqu'un qui, comme M. Thiers, a des prétentions à la connaissance de la philosophie, l'assertion nous paraît curieuse à constater. (Bien Public.)

## Assemblée Nationale.

(Correspondance particulière du Cosmos.)

Séance du 31 juillet.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

Tirage des bureaux.  
Interpellations du citoyen Mauguin sur les affaires étrangères.  
Discussion sur la suite à donner à la proposition du citoyen Proudhon, relative à la réorganisation de l'impôt et du crédit.  
Discussion du projet de décret relatif à un impôt sur les prêts hypothécaires.  
Projet de décret relatif à la réforme des monnaies de cuivre.

A une heure et quart le président prend place au fauteuil. Le citoyen Landrin, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi.

Il n'est le sujet d'aucune réclamation.  
Dépôt de nombreuses pétitions; entre autres, nous remarquons celle des propriétaires du journal la *Liberté*. Ils réclament contre la prolongation de la mesure exceptionnelle qui les a frappés.

LE CITOYEN PRÉSIDENT propose au tirage des bureaux. Cette opération terminée, il donne connaissance à l'Assemblée de plusieurs lettres par lesquelles divers représentants sollicitent des congés.

LE MINISTRE DE LA GUERRE écrit pour faire savoir que les obsèques du général Damesme auront lieu demain, mardi, 1<sup>er</sup> août, à une heure.

L'ordre du jour appelle les interpellations du citoyen Mauguin sur les affaires étrangères.

Le citoyen Mauguin a la parole, mais, avant même qu'il monte à la tribune, le citoyen J. Bastide demande la parole. Le président lui l'accorde.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES donne alors lecture d'une note dont voici le sens :

« Citoyens représentants, le citoyen Mauguin veut bien, il y a quelques jours, me faire savoir qu'il avait l'intention de m'adresser des interpellations au sujet de l'état de l'Europe et de nos relations avec les puissances étrangères. D'jà plusieurs conversations avaient eu lieu dans le comité des affaires étrangères sur le même sujet. Le secret promis ne fut pas si bien gardé qu'il n'en transpirât des bruits au dehors, bruits dont les journaux se sont rendus l'écho. »

Le ministre tire de ce fait cette conclusion que, dans les circonstances actuelles et lorsque tous les peuples cherchent à former des alliances nouvelles, il y aurait inconvénient, danger peut-être, à révéler les secrets de cabinets. Son respect profond pour l'Assemblée l'empêcherait de parler devant elle pour ne rien dire. Il croit donc devoir demander l'ajournement d'explications qui ne pourraient être complétées sans danger et qui seraient inutiles du moment où elles ne seraient pas complètes. Le citoyen J. Bastide termine en faisant le tableau général de la situation de l'Europe, et montre la France négociant avec toutes les puissances, inspirant à toutes, sinon des sympathies, du moins de la confiance.

LE CIT. MAUGUIN : Je dois me plaindre d'une erreur de mémoire du ministre des affaires étrangères. Lorsque je lui annonçai l'intention de porter à cette tribune une partie des questions dont on avait parlé dans les comités, je ne croyais pas mettre en péril la question diplomatique. Aujourd'hui, le ministre se plaint d'indiscrétions commises et auxquelles je suis étranger. Il en prend occasion de demander l'ajournement des interpellations demandées. Ici, force m'est de dire que je le crois engagé dans une fausse voie; ce n'est pas seulement le droit, c'est le devoir d'un pays libre de savoir comment ses affaires vont à l'extérieur. Personne, personne plus que moi ne rend justice à la loyauté des intentions du citoyen ministre et du chef du gouvernement; mais la loyauté n'empêche pas les erreurs, et je suis convaincu, moi, que la politique suivie par notre cabinet conduit à une guerre générale.

Je ne veux pas cependant déranger des calculs que je ne connais pas. J'ajournerai donc des interpellations que je saurai bien d'ailleurs faire revenir. Je persiste à dire qu'on nous conduit à une guerre générale. Certes, ce n'est pas la politique dont on vient de nous donner le programme que j'accuse; mais chacun sait, et le citoyen ministre le sait parfaitement, qu'il y a une autre politique que celle-là. C'est cette politique que j'accuse. (Mouvement, cris. — Parlez!)

L'orateur annonce qu'il ne touchera à aucune des questions qui pourraient compliquer la situation. Il trace le tableau de l'Europe au moment où a éclaté la révolution. Il y a eu quatre mouvements : le premier, c'est le mouvement des nationalités; le second, c'est le mouvement des races; le troisième, c'est le mouvement de territoire; les Russes viennent de franchir le Pruth; le quatrième, le plus grave, c'est le mouvement de principes. Ils se sont déchaînés sur l'Europe comme autant de tempêtes qui arriveraient des quatre points cardinaux.

Un monde nouveau se lève; c'est pour la philosophie un magnifique spectacle; mais pour la politique c'est un spectacle terrible, car des nationalités peuvent disparaître. (Mouvement.) Nous ne faisons rien pour l'empêcher.

(Murmures.) Je sais ce que je dis, et, si on m'y force, il faudra bien que je parle. Supposons que les quatre mouvements dont je vous parlais tout à l'heure se complètent, et ils se complèteront tôt ou tard, que deviendrez-vous au milieu de ces grandes agglomérations d'hommes? L'empire slave qui comptera 80 millions d'hommes; l'Angleterre qui en aura 140 millions; vous retomberiez alors à l'état de puissance de quatrième et cinquième ordre. (Mouvement.) Je sais bien que ce serait un malheur pour l'humanité les perdre pas. Cependant il y a péril, il faut aviser, il faut veiller.

L'Angleterre veille.  
Maintenant voici ce qui se rapproche le plus de nous, c'est que dans tous ces cabinets, il y a, contrairement à ce que vient de vous dire le ministre, une défiance qui ne permet pas à des négociations de réussir. Quand votre révolution a éclaté, il y a eu confiance chez les peuples, mais défiance chez les gouvernants. Par conséquent, ce que je vais vous dire ne touche pas au principe républicain.

L'orateur rappelle le programme extérieur du citoyen Lamartine, déve- loppé dans un éloquent manifeste.  
Ce manifeste obtint d'abord les applaudissements de tous, et à quelque temps de là, ces éloges s'étaient transformés en acerbes critiques.

Pourquoi? Parce qu'au lieu d'exécuter fidèlement ce programme, nous avons, par le choix de nos agents et par nos actes extérieurs, paru avoir une politique double. A l'étranger, on ne sait pas encore si nous n'avons pas une double politique : une politique loyale et franche, agissant, parlant comme le manifeste, et une politique occulte, agissant, parlant comme le gouvernement provisoire. En Angleterre, il y a deux partis, le parti du progrès et le parti rétrograde. Quand la République fut proclamée en France, le parti rétrograde l'emporta sur le parti des lumières et du progrès. Je sais bien qu'on vous dit, comme certain membre du gouvernement provisoire : Que craignez-vous de la Prusse? Est-ce qu'elle peut vous attaquer avant d'avoir fini avec sa future constitution? Que craignez-vous de Francfort? Que craignez-vous de l'Autriche? Mais l'Autriche est en dissolution. Il faut distinguer entre l'Autriche et la maison de Lorraine. La Hongrie se sépare de l'Autriche, c'est vrai; elle reste soumise à la maison de Lorraine. L'Italie s'en sépare; reste à savoir si elle réussira.

La Bohême a voulu s'en séparer, elle a été écrasée. Mais voyez : qui est consacré vicaire-général de l'Empire? C'est un prince de la maison d'Autriche; elle n'a plus seulement 35 millions d'hommes; elle en compte 60 millions. Et vous appelez cela une maison qui tombe, une puissance en dissolution! Qu'ont voulu empêcher Richelieu, Louis XIV, Napoléon? Que l'Autriche dissolût de l'Empire. Eh bien! aujourd'hui elle en dispose. Qu'arrivera-t-il? Je l'ignore; il doit y avoir des projets. La Russie est sur ses frontières. La Prusse s'en inquiète-t-elle? Non.

L'Autriche s'en inquiète-t-elle? Non. On dit que la Russie marche sur l'Orient. Mais l'Angleterre ne s'en inquiète pas, mais la Turquie ne s'en inquiète pas non plus. Il doit donc y avoir des projets que nous ne connaissons pas.

Notre condition de salut, c'est de former une confédération offensive et défensive avec les nations du Sud, avec l'Italie.

La question d'Italie, on l'a compromise ou gâtée, parce qu'on n'a rien fait, parce qu'on a laissé l'Angleterre y mettre le pied. L'élection du duc de Gènes pour roi de Sicile entraîne le roi de Sardaigne dans l'alliance anglaise.

Le parlement de Francfort et le vicaire-général de l'empire ont décidé que l'Ilyrie et la Vénétie faisaient partie de l'empire allemand. Si vous aviez eu des agents habiles à Francfort, nous eussions empêché le parlement allemand de s'engager ainsi. Je sais bien qu'on va nous dire que le seul moyen de l'empêcher, c'était l'intervention. Qui vous empêche d'intervenir? Voulez-vous le savoir? C'est qu'on vous craint plus en Italie que l'on n'y craint l'Autriche. (Mouvement.) On ne veut pas de nous ni en Piémont ni en Toscane, parce que nous voulons y porter la République.

Que le ministre me réponde. Nous avons des agents en Italie. Le ministre sait que dans ce que je vais dire il n'y a de ma part rien qui lui soit personnel. Eh bien! ces agents, le roi de Piémont a fait ce qu'il devait faire, il a tâché de savoir quelles étaient leurs instructions. Ces instructions étaient de rester au-dessus de lui silencieux, impassibles. Il a dû en conclure que nos projets lui étaient contraires. Voilà pourquoi nous ne pouvons rien faire en Italie; voilà pourquoi on a vu avec plaisir la dissolution de l'armée d'Italie. Et puis à Naples, qu'avons-nous fait? Il faut bien que je le dise : nous avons deux politiques, une politique franche et loyale, et une autre occulte qui sape les couronnes. Vous voyez que je ne compromets en rien les secrets de vos négociations. Je vous dis seulement, il faut opter entre l'une ou l'autre de ces politiques. La France ne doit avoir que des amis ou des ennemis, rois ou républicains. Est-ce que les Etats-Unis, est-ce que l'Angleterre se préoccupent de savoir s'ils traitent avec des rois ou avec des républicains?

Est-ce que Rome n'en faisait pas autant? Est-ce que notre première République n'a pas fait de même? On ne doit pas aujourd'hui faire du sentiment, ménager en Italie un avenir démocratique. Il ne faut pas que nous traitions avec des nations pour leur imposer plus tard telle ou telle forme de gouvernement. Mettez en pratique ce que vous inscrivez en tête de votre Constitution. Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit.

Pourquoi vouloir imposer une forme quelconque de gouvernement aux peuples étrangers? Il ne doit y avoir pour la France qu'une politique d'honneur et de loyauté, qu'on traite avec des couronnes ou avec des républicains.

La France est redoutée même dans ses défaites, et les peuples étrangers craignent de venir dans son sein même en vainqueurs. Croyez-vous donc qu'il serait impossible de vivre en bon accord avec les puissances étrangères? Non, il suffit pour cela de leur prouver que votre politique est loyale et sincère; la République, si elle adopte cette devise, trouvera des alliés. Honneur et loyauté, telle doit être notre devise.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC : Citoyens représentants, je tiens à me bien mettre en rapport avec l'Assemblée, et à établir la part que le gouvernement prend à ces interpellations.

Sous les gouvernements monarchiques, il est souvent arrivé que le degré de confiance que méritait un cabinet, dépendait de ces interpellations et de leur résultat.

L'Assemblée pouvait être en dissidence sur certains points avec un cabinet; mais cela n'allait pas plus loin, et la politique générale du gouver-

l'interrompait parfois pour lui dire :

— Marie, tu ne souffres donc plus?  
— J'ai laissé mes étouffements, mes palpitations et mes nuits sans sommeil là-bas, à Paris, répondait-elle.

Mon père alors lui souriait, et un fugitif rayon d'espoir passait sur son visage.

Dépendant l'époque fixée pour notre retour approchait. Nous quittâmes Jersey le 50 mai 1818, date funeste qui ne sortira jamais de ma mémoire. Avant ce jour, Suzanne, je n'avais connu la vie que par ses joies, quel rude apprentissage je devais faire de la douleur! Le soir de notre départ, nous étions tous trois sur le pont du vaisseau; tout-à-coup ma mère prit convulsivement mon bras :

— Qu'ai-je donc, mon Dieu! dit-elle.

Nous rentrâmes. Elle était très pâle; elle s'assit, et après avoir promené avec terreur ses regards autour d'elle, elle nous dit :

— Si je meurs ici, vous me ramènerez en France, je veux être enterrée auprès de ma mère.

Quelques minutes plus tard il ne lui restait plus de son indisposition qu'une extrême faiblesse. Je m'étais placée à ses pieds sur un petit tabouret, mon père debout contre la cheminée s'entretenait avec nous.

Dix heures sonnèrent.

— Allons, Geneviève, ne dit ma mère, il est temps.

Je me levai et j'allai dans ma chambre.

— Dors bien, mon enfant, me dit-elle, lorsque je fus couchée.

Elle se pencha sur moi et m'embrassa. Je crois sentir encore ses lèvres sur mon front et ses mains dans mes cheveux. On eût dit qu'elle mettait dans cet embrassement, qui devait être le dernier, tout son amour.

Vers minuit, je fus éveillée par un grand bruit. Je me redressai sur mon lit et je prêtai l'oreille : tout était redevenu silencieux. Bientôt des plaintes étouffées arrivant jusqu'à moi me glaçèrent d'épouvante. Du milieu de ces plaintes, par moment, s'élevait la voix de mon père; mais je ne pouvais saisir le sens de ses paroles. Je ne respirais plus et mon cœur était engourdi dans ma poitrine.

— Un médecin! un médecin! s'écria-t-il tout-à-coup.

Et, dans le même moment, une porte s'ouvrit avec fracas. Des pas retentirent, s'éloignèrent, se perdirent au loin. Je m'élançai dans la chambre de mon père. A la tremblante lueur d'une veilleuse, j'aperçus ma mère couchée, les yeux ouverts tout grands, et les mains en croix sur sa poitrine. Son visage était blanc comme l'orillon ou reposait sa tête. Ses cheveux noirs flottaient sur ses épaules. Il me sembla voir une sainte dont l'âme était en chemin pour le ciel. Je demeurai un moment immobile devant le lit où elle était étendue. Je saisis bientôt dans mes mains brûlantes une de ses mains, elle était glacée. Je me penchai sur sa bouche, elle était sans haleine. Je mis la main sur son cœur, il ne battait plus. Je ne me rappelle plus ce qui se passa en moi; quand je repris mes sens, je me trouvais dans mon lit, et j'aperçus à mes côtés un homme. C'était un médecin.

— Oh! Monsieur, m'écriai-je, et ma mère?

— Mon enfant, me répondit-il d'une voix lente et grave, vous avez besoin de repos, il faut vous rendre au repos.

— Mais ma mère, Monsieur, ma mère, répliquai-je, qu'est-elle devenue? Je veux la voir, je veux la voir!

— Accourez donc, monsieur, dit le docteur à mon père qui venait d'entrer, tous mes efforts ne peuvent la contenir, elle demande sa mère.

— Tu la verras demain, Geneviève, me dit mon père en détournant la tête.

— Elle n'est donc pas morte? interrompis-je.

— Veillez bien sur elle, docteur, dit-il à l'étranger, d'une voix pleine d'émotion, c'est mon unique enfant.

Il se dirigea alors vers la porte, l'ouvrit, demeura un instant sur le seuil, puis revenant sur ses pas et courant à moi, il m'embrassa avec délire et il sortit précipitamment.

Aux premières clartés de l'aurore, je m'aperçus que le docteur était endormi. Je me glissai alors avec précaution hors de mon lit, et je gagnai la chambre de ma mère.

Elle n'apparut dans l'attitude où déjà elle s'était offerte à mes regards; mon père, la tête inclinée tristement, pressait sur sa bouche une des mains

de sa femme; pas une parole, pas une plainte n'interrompait le silence solennel de ce lieu de douleur. Je m'avançai, et il ne m'entendit pas. Je pris l'autre main de ma mère, j'appuyai mes lèvres dessus, il releva alors son pâle visage.

— Oh! Geneviève, murmura-t-il, Geneviève!

Je tombai dans ses bras.

Pendant quelques instants nous n'échangâmes pas un mot; nos douleurs comme nos âmes se comprenaient sans le secours de la voix. Mon père enfin s'arracha de mes bras, s'agenouilla devant le lit, et il dit :

— O ma pauvre femme!

— O ma pauvre mère! dis-je en m'agenouillant comme lui.

Nous ne nous relevâmes que vers le milieu de la journée, lorsqu'on vint nous apprendre que notre vaisseau était en vue du port.

— Ta mère était-elle morte? dit mademoiselle de Launay à Geneviève.

— Morte d'un anévrisme au cœur. Le premier soin de mon père à notre débarquement fut de la faire transporter dans l'hôtel où nous devions passer la nuit. Le lendemain au lit dans un hincul, et je regardais d'un oeil sec ces lugubres préparatifs. Mais au moment où la bière allait s'ouvrir pour la recevoir, je sentis mon cœur se briser et j'éclatai en sanglots.

Le soir du même jour, nous nous mettions en route avec le cercueil qui renfermait ma mère. Religieux observateur du dernier vœu d'une mourante, mon père voulait qu'elle reposât auprès de sa sœur qui l'avait précédée dans le ciel. Durant tout le trajet, ma poitrine était oppressée. J'étais, il me semblait que ma mère toute seule n'était pas scellée dans ce froid cercueil et que mon âme s'y était couchée auprès d'elle. Enfin, que te dirai-je? poursuivait Geneviève d'une voix défaillante, quinze jours après notre retour à Paris, mon père, oubliant qu'il avait une fille pour laquelle Dieu lui commandait de vivre, se brûlait la cervelle sur le tombeau de ma mère!

Puis les deux amies, les deux sœurs, tombèrent dans les bras l'une de l'autre, sans pouvoir prononcer un mot.

ALPHONSE BROU.

(La suite à un prochain numéro.)

nement n'en pouvait être modifiée.

Sous un gouvernement républicain, les choses ne sont pas les mêmes. Le ministère est libre de répondre ou de ne pas répondre à des interpellations; mais je prie l'Assemblée de bien réfléchir à l'importance d'une réponse, si le ministre se décide à la faire, et si cette réponse est suivie d'une manifestation dans un sens ou dans un autre.

Le citoyen Mauguin a posé des principes auxquels nous nous associons complètement. Mais je ne comprends pas les reproches qu'il a adressés indirectement au gouvernement. Il a parlé d'un vernis de loyauté et d'une duplicité réelle. Nous n'acceptons pas le reproche.

Le citoyen Mauguin a parlé de l'insuffisance de nos agents. Il nous a reproché de ne rien faire, de ne donner aucune instruction à ces agents diplomatiques. Il a cependant dit que la présence de certains agents tendait à donner une couleur de duplicité à nos négociations. Si ce sont nos agents, j'adjure le citoyen Mauguin de nous les signaler. Si ce ne sont pas les nôtres, comment ne devrions-nous pas répondre?

Je prie donc le citoyen Mauguin de la manière la plus solennelle de faire cesser toute incertitude à cet égard. Il ne me semble pas démontré, quelles que soient les déclarations du ministre des affaires étrangères, qu'il n'en résulte pas que notre politique ne soit pas entachée de duplicité. Je somme donc de la manière la plus précise le citoyen Mauguin, en présence de l'Assemblée, de désigner les hommes et les mesures auxquels il a voulu faire allusion.

**LE CIT. MAUGUIN :** Citoyens représentants, je conçois la susceptibilité de l'honorable général, il n'a peut-être pas suffisamment compris, ou je n'ai peut-être pas suffisamment exprimé ma pensée. Dans tout ce que j'ai dit, il n'y a rien qui puisse concerner l'honorable général. Nous avons eu diverses catégories, diverses dates de nominations d'agents.

**Voix :** Citez les noms!

**LE CIT. PRÉSIDENT :** L'orateur est dans son droit en citant ou ne citant aucun nom.

**LE CIT. MAUGUIN :** Des choix peu satisfaisants ont été faits. On a envoyé des hommes qui ne convenaient pas à leur mission. Le tort du cabinet actuel, c'est de ne pas s'être assez détaché du cabinet précédent. S'il s'en était détaché davantage, il n'y aurait pas de confiance contre nous.

**Voix :** Ce qui se passe en Italie.

On ne veut pas de nous, et cependant notre armée y est nécessaire. Changez donc de politique. C'est ce que je répète au cabinet, et s'il ne m'entend pas, j'en avertis l'Assemblée, changez de politique, ou sans cela nous n'aurons jamais d'amis et toujours des ennemis.

**LE CIT. CAVAIGNAC :** J'ai un si profond sentiment des inconvénients qui s'attacheraient à une discussion approfondie des questions soulevées par l'honorable préopinant, que je n'insisterais pas et ne serais pas remonté à cette tribune. Mais j'avais prié le citoyen Mauguin de signaler la relation qui existait entre nos agents et la politique double qu'il accusait. Il s'est borné à nous dire qu'on a changé quelques uns de nos agents. Mais c'est ce qui arrive à tout changement de cabinet.

Je somme donc de nouveau l'honorable citoyen Mauguin, dans le cas où il aurait quelque chose à révéler qui puisse nous éclairer, de le dire à cette tribune.

**LE CIT. MAUGUIN :** J'ai déjà cité un fait; c'est qu'en Piémont, il y avait eu des agents dont les instructions secrètes étaient de ne donner aucune suite aux instructions patentes des agents officiels. (Bruit.)

C'est ce qui s'est passé à Naples. Là nous avons deux agents, tous les deux chargés de porter la parole. L'un était chargé de réclamer des indemnités. Maintenant, je demande au citoyen président du conseil de ne pas me forcer d'aller jusqu'au bout, je demande ce qu'a fait l'autre.

**LE CIT. CAVAIGNAC :** Le citoyen Mauguin a commencé par parler des inconvénients qui s'attachent à de semblables interpellations.

Je déclare que je cherche encore les faits que motivent ses accusations.

**LE CIT. MAUGUIN :** de sa place : Cela ne vous regarde pas, cela ne regarde que votre administration. (Sensation.)

**LE CIT. CAVAIGNAC :** Pour parler avec une entière sincérité, j'avais bien un soupçon de la réponse qu'allait me faire le citoyen Mauguin. Si j'ai tant résisté, ce n'est pas que j'aie voulu attirer un reproche de cette nature au gouvernement qui m'a précédé et auquel je me suis associé pendant quelque temps. Mais je dois dire que, si des hommes ayant été investis du pouvoir acceptaient de semblables fonctions, ils seraient indignes de la confiance de l'Assemblée. Si j'ai pris part à cette discussion, c'est que mon devoir était de répondre comme président du conseil et chef du cabinet.

**LE CIT. MAUGUIN :** Je n'ai jamais rien dit qui s'appliquât à l'honorable général; mais enfin, puis-je n'y être forcé, je dirai que celui qui a nommé l'agent de Naples est encore au pouvoir.

**LE CIT. BASTIDE :** Je n'ai qu'un seul mot à dire : l'agent à Naples auquel on fait allusion est le citoyen Legros, homme extrêmement honorable, qui est mon ami, qui a fait son devoir, et qui a donné sa démission.

**Voix :** Allons, citoyen Mauguin!

**LE CIT. PRÉSIDENT :** Les interpellations sont terminées.

**LE CIT. MAUGUIN :** est à la tribune.

**Cris :** Parlez! parlez!

**LE CIT. PRÉSIDENT :** Aux termes du règlement, quand un orateur a déjà pris deux fois la parole, il ne peut être entendu de nouveau qu'en consultant l'Assemblée.

L'Assemblée, mise en demeure, décide à l'unanimité que le citoyen Mauguin sera entendu.

**LE CIT. MAUGUIN :** Je regrette d'être forcé de parler. Voici ce qui a été déclaré sans démenti de l'honorable ministre qui descend de cette tribune; je dis sans démenti, car du ministre à moi il y a eu des entretiens presque confirmatifs du fait; je dis qu'un agent français a été reconnu comme ayant travaillé aux barricades à Naples, et que c'est le même agent qui a ensuite négocié la demande d'indemnité. C'est un fait connu de tout le corps diplomatique.

**LE CIT. BASTIDE :** J'ignore quelle opinion certaines personnes peuvent avoir eu à Naples de la conduite du citoyen Legros. Ce que je sais, c'est que le citoyen Legros a négocié directement avec le roi de Naples, c'est qu'il a obtenu l'indemnité demandée, et s'il a donné sa démission, ça a été pour des motifs et angrs au fait dont il s'agit.

La discussion sur ces interpellations est close.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la suite à donner à la proposition du citoyen Proudhon, relative à la réorganisation de l'impôt et du crédit.

Mais, sur la demande d'un certain nombre de représentants, la séance est suspendue pour un quart d'heure.

**LE CIT. BERVILLE :** dépose le rapport sur la loi relative aux journaux. Ce rapport sera imprimé et distribué.

A trois heures et demie la séance est reprise.

**LE CIT. PROUDHON :** paraît à la tribune. Il a devant lui un volumineux manuscrit.

**Cris :** En place! en place!

L'ordre et le silence ne se rétablissent qu'à grand peine. Le cit. Thiers est à son poste.

**LE CIT. PROUDHON :** Citoyens représentants... (Plus haut! plus haut!) Vous êtes impatients, non pas de m'entendre, mais d'en finir. Le socialisme depuis longtemps agit l'opinion.

Le socialisme a fait la révolution de Février; une lutte parlementaire n'eût pas pu remuer à tel point les masses. Le socialisme a figuré dans tous les actes de la révolution, au 17 mars, au 15 avril, au 1<sup>er</sup> mai. Le socialisme siègeait au Luxembourg, tandis que l'Hôtel-de-Ville traitait de la politique. Le socialisme a été étranger aux ateliers nationaux, qui en ont été la caricature.

Vous avez hâte d'en finir avec le socialisme; il ne tiendra pas à nous non plus de ne pas en finir aujourd'hui avec le socialisme ou avec autre chose. (Mouvement.)

Après cet exorde, l'orateur se plaint du rapport dont sa proposition a été l'objet, des personnalités que l'interprète du comité des finances y a accumulées contre lui, entremêlées, pour la forme, de quelques considérations économiques.

Le comité des finances a été sévère, sévère comme un maître d'école. Nous verrons bientôt si c'est l'ignorance ou la prévention qui a parlé par son organe.

Si je démontre que ce rapport abonde en calomnies, j'aurai le droit à mon tour d'être sévère. Il m'autoriserait peut-être à être sans pitié; je serai plein de miséricorde. (Rires et interruption.)

Où a voulu écraser en moi le socialisme, c'est-à-dire le prolétariat, et faire un pas de plus dans la voie réactionnaire. Le socialisme et ses destinées ne dépendent pas d'un homme, mais enfin puisqu'on le veut, je ne re-

culerai pas devant la lutte que l'on m'offre. Le débat n'est pas entre moi et le citoyen Thiers, mais entre le travail et le privilège.

Ici le citoyen Proudhon se plaint qu'un rapport sur une matière économique contienne, à l'égard de la famille et de la religion, des insinuations calomnieuses.

Le comité, mis en demeure par lui d'avoir à les effacer, lui a répondu : Tant mieux! si on vous calomnie, vous vous défendez. Je ne me défendrai pas. En matière de religion, je ne sépare pas la pratique du dogme, et je déclare que sans appeler en duel le calomniateur, sans demander raison à la justice, je mettrai ma vie en regard de la sienne. Je ferai ma confession, et je le sommerai de faire la sienne. Le public nous jugera.

Le citoyen Proudhon déclare que l'Assemblée ne connaît rien encore de sa proposition, pas plus qu'elle ne connaît quelque chose de la révolution. Forcé lui est de remonter un peu haut pour l'éclaircir; il rappelle 1795, et dit qu'à cette époque la propriété, c'est-à-dire le revenu net, n'a contribué en rien aux charges publiques.

Depuis lors l'impôt a pesé seul sur le travail. La révolution de 1848 est arrivée. Les dangers ne sont pas moindres qu'en 1795. Il s'agit de savoir si la propriété, c'est-à-dire le revenu net veut faire quelque chose sous cette révolution. En 95 l'ennemi de la révolution c'était l'étranger; en 1848, c'est le paupérisme.

Les réclamations du paupérisme se formulaient par le droit au travail que vous avez inscrit dans votre programme de Constitution, et que vous y maintiendrez, je n'en doute pas.

Je vous dirai tout d'abord que ma proposition a pour but de fournir les moyens d'arriver à la solution du problème posé par ce principe du droit au travail.

Il est cinq heures; le citoyen Proudhon occupe toujours la tribune.

Voici le texte de la proposition de M. Léon Faucher, prise hier en considération à l'unanimité par le comité des finances:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les comptoirs nationaux d'escompte qui déjà ont été ou qui pourraient être institués dans les villes autres que Paris, pourront étendre leurs opérations aux autres communes du département dont ces villes dépendent.

**Art. 2.** Le ressort commercial de chaque comptoir ne sera ainsi étendu qu'après une décision du conseil-général qui aura voté, au nom du département, une contribution au fonds social au moins égale à la contribution fournie par l'Etat.

**Art. 3.** Dans chaque département, le conseil-général, convoqué en session spéciale par le préfet, est autorisé à créer des obligations pour une somme égale à celle des bons du Trésor délivrés à chaque comptoir par l'Etat. Ces obligations départementales resteront en dépôt dans la caisse du comptoir; elles concourront, avec les obligations des villes et avec les bons du Trésor, à former le fonds de garantie destiné à couvrir les pertes qui pourraient résulter des opérations.

**Art. 4.** Dans tout département où le conseil-général voudra contribuer à l'établissement d'un ou plusieurs comptoirs d'escompte, le capital de chaque comptoir sera formé dans les proportions suivantes:

Un quart en numéraire pour les souscripteurs;  
Un quart en obligations par la ville;  
Un quart en obligations par le département;  
Un quart en bons du Trésor par l'Etat.

**Art. 5.** Le directeur de chaque comptoir sera nommé, sur la présentation du conseil d'escompte, par le ministre des finances. La Banque de France pourra désigner le sous-directeur.

**Art. 6.** La Banque de France et ses succursales sont autorisées à escompter le papier que présenteront les comptoirs établis dans le même département que chacune de ces succursales, ou dans les départements voisins.

**Art. 7.** Les autres dispositions du décret du 7 mars 1848, qui ne sont pas modifiées par le présent décret, continueront d'avoir leur plein et entier effet.

#### SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE OUVERTE A LA MAIRIE DE LYON

Pour venir en aide aux ouvriers sans travail de Lyon et des communes suburbaines.

(29 juillet 1848.)

M. Janeler, 40 fr. — M<sup>lle</sup> Dervieux, de Saint-Rambert, 40 fr. — MM. Chabert, de Saint-Rambert, 40 fr. — Barthélemy Roux, 200 fr. — Michel Roux et C<sup>e</sup>, 400 fr. — Chauvet aîné et Audra-Fauvel (quête faite par leurs soins, à domicile), 4,716 fr. 50 c. — M. D. S., 55 fr. — M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montbrun, 50 fr. — Tabareau, doyen de la faculté, 50 fr. — Fournet, professeur de la faculté, 25 fr. — Jourdan, idem, 25 fr. — Seringe, idem, 25 fr. — Bi-neau, idem, 25 fr. — Briot, idem, 25 fr. — Bouquet, idem, 25 fr. — Ron-gey (C. M.), souscription à domicile, 1<sup>er</sup> versement, 887 fr. 60 c. — Ben-naviat, rue Mercière, 5, 25 fr. — Chenevaz et Villet fils, quête à domicile (1<sup>er</sup> versement); Laval, notaire (1<sup>er</sup> versement), quête à domicile, 607 fr. 55 c. — Lasausse, 400 fr. — Anonyme, 400 fr. — Duchêne, graveur, 10 fr. — Camille Desjardins, 75 fr. — Dufournet et Chenal, quête à domicile (1<sup>er</sup> versement) 802 fr. 50 c. — Noailly, conseiller municipal, quête à domicile (1<sup>er</sup> versement), 647 fr. 50 c. — Les délégués des ouvriers de la commission des drapeaux et écharpes, 56 fr. — M. Rave et consorts, quête à domicile (1<sup>er</sup> versement), 281 fr. — Grangé, conseiller municipal, quête à domicile (1<sup>er</sup> versement), 1,052 fr. 25 c. — Christôt, quête à domicile (1<sup>er</sup> versement) 145 fr. 50 c. — Le 20<sup>e</sup> léger, en garnison à Lyon, 275 fr. 25 c. — Fraisse, adjoint, quête à domicile (5<sup>e</sup> versement), 120 fr. — Souscriptions diverses (rue Lanterne), 95 fr. 55 c.

(31 juillet)

MM. Bretonville et Portier, quête à domicile (1<sup>er</sup> versement), 128 fr. 85 c. — Blanchet et J. Ducoin, quête à domicile, 545 fr. 85 c. — Les écoles du nord de Lyon, dirigées par les frères, 50 fr. — Les officiers, sous-officiers et soldats de la garde mobile lyonnaise, 687 fr. 50 c. — M<sup>me</sup> veuve Baboin de la Barrière, 400 fr. — MM. les officiers de l'intendance militaire, les officiers de santé et d'administration; commis entretenus et divers agents de l'administration militaire, 454 fr. 40 c. — Quéant et Finette, quête à domicile (1<sup>er</sup> versement), 206 fr. 95 c. — Champavert et Rolin, quête à domicile (2<sup>e</sup> versement), 555 fr. 90 c. — Doucet et Lue, quête à domicile (1<sup>er</sup> versement), 449 fr. 50 c. — Guillet et Montessuy, quête à domicile (1<sup>er</sup> versement), 468 fr. 50 c. — Bernard fils de Benoît et Morel jeune, quête à domicile (1<sup>er</sup> versement), 478 fr. 78 c. — Bellingard, Beau et Coste, quête à domicile (1<sup>er</sup> versement), 178 fr. 40 c. — Guichon et Perrachon, quête à domicile (1<sup>er</sup> versement), 291 fr. 55 c.

Total d'aujourd'hui. . . . . 42,218 fr. 25 c.

Total précédent. . . . . 54,076 »

Total jusqu'à ce jour. . . . . 46,294 25

#### Chronique.

Ce matin, à six heures, les gendarmes à pied et à cheval de Lyon ont été inspectés par M. le général Tartas, accompagné du général Gemeau. La bonne tenue de ce corps d'élite était admirable; quelques manœuvres d'examen ont ensuite été commandées par plusieurs gendarmes désignés pour le grade de brigadier.

— A dater du 1<sup>er</sup> août, le prix du kilogramme du pain de ménage est fixé à 29 centimes.

Le pain vendu sur les marchés à 26 centimes.

Le pain fernin ou blanc, les autres pains dits de luxe et le pain de qualité inférieure au pain de ménage, seront vendus à prix débattu.

#### ÉLECTIONS MUNICIPALES DE LA CROIX-ROUSSE.

Ont été élus au scrutin de ballottage :

Section du Charriot-d'Or. — M. Lacroix.

Section de l'Enfance. — M. Millet.

Section de Saint-Denis. — M. Guillermain.

Au rédacteur du CENSEUR.

Monsieur,

Permettez-moi d'avoir recours à votre journal pour donner toute publicité à l'avis suivant.

Recevez, etc.

RAYUT.

Sachant que plusieurs électeurs de la section du Jardin-des-Plantes ont l'intention, aux prochaines élections municipales, de m'accorder de nouveaux suffrages, je dois, tout en les remerciant de cette marque de confiance dont je suis très flatté, les engager à reporter leurs voix sur un autre candidat; car, pour moi, il m'est impossible d'accepter une seconde fois l'honorable mandat de conseiller municipal.

Mon absence forcée de Lyon pendant plusieurs mois de l'année, et cela pour cause de santé, ne me permet pas de remplir convenablement de pareilles fonctions.

RAYUT.

Condition des soies du 1<sup>er</sup> août. — Ouvrées, 26 ballots. Grèges, 40 ballots. Dernier numéro, 40.

#### Mouvement de la population du Département de la ville de Lyon pendant le mois de juillet 1848.

Effectif au 1 <sup>er</sup> juillet : Hommes. . . . .	457
— Femmes. . . . .	447
	284
Admis pendant le mois : Hommes. . . . .	24
— Femmes. . . . .	12
	56
Sortis pendant le mois : Hommes. . . . .	11
— Femmes. . . . .	4
	15
Effectif au 1 <sup>er</sup> août 1848 : Hommes. . . . .	450
— Femmes. . . . .	438
	508

#### Nouvelles Etrangères.

##### ANGLETERRE.

Dans sa séance du 29 juillet, la chambre des communes a repris la discussion sur la situation de l'Irlande.

John O'Connell exprime le regret que quelques ministres ne soient pas présents. Il exprime l'espoir qu'il n'y aura pas d'insurrection générale en Irlande, ou, si elle éclatait, que le gouvernement pourra la réprimer immédiatement. Du reste, il appuiera la proposition qui est faite, parce qu'il la croit nécessaire dans l'intérêt de l'Irlande.

Le major Blankwal combat la motion à l'effet de nommer un comité spécial pour examiner les mesures à prendre afin de remédier aux maux de l'Irlande. Cette motion est appuyée par M. Scrope.

Je suis certain, dit à son tour sir G. Grey, que le gouvernement et la législature devront vivement faire tout ce qu'ils pourront afin de mitigier les maux sociaux existant en Irlande. Tout le monde aurait blâmé le gouvernement d'hésiter à proposer la mesure que les circonstances avaient rendue nécessaire (la suppression de l'*thabeus corpus*). Je suis heureux d'annoncer à la chambre que les dernières nouvelles d'Irlande sont plus satisfaisantes.

##### IRLANDE.

Point d'insurrection encore en Irlande. Les dernières nouvelles, qui sont datées de Dublin, vendredi soir, ne disent pas que la tranquillité ait été troublée. On espère de plus en plus qu'on parviendra à la maintenir.

DUBLIN, vendredi soir. — Les nouvelles que nous avons reçues aujourd'hui du sud de l'Irlande par les convois de Carlow, Limerick, Cashel, Tipperary et Kilkenny, arrivés à trois heures, nous apprennent que la plus grande tranquillité continue à régner dans le pays. Aujourd'hui, il y a eu, au château, un conseil privé. Il a été décidé que des proclamations seraient publiées, offrant les récompenses suivantes :

Pour l'arrestation de W. Smith O'Brien, 50 liv.; pour celles de F.-T. Meagher, J.-B. Dillon et M. Doheny, 300 liv. pour chacun. Aucune limite de temps n'est indiquée.

Après quatre heures de l'après-midi, l'imprimerie du journal *la Nation* a été visitée par la police, qui a arrêté les imprimeurs au nombre de onze, et les a conduits devant les magistrats, au bureau de police de Henry-Street. Ils comparaitront de nouveau demain à midi.

Le *Morning-Chronicle* du 29 traçant un parallèle entre la situation de l'Irlande en 1798 et sa situation actuelle, trouve que les choses sont aujourd'hui dans un état bien plus rassurant pour le cabinet anglais. Le continent est en proie à des discussions intestines. Il ne peut ni ne veut lever même le doigt contre l'Angleterre.

Il y a en Irlande 50,000 hommes bien disciplinés, les plus belles troupes du monde (*the finest troops in the world*), une flotte considérable sur la côte, et les meilleurs officiers à la tête de ces armées; et de plus, le gouvernement a eu le temps de préparer et mûrir ses moyens, tandis que ceux des rebelles sont imparfaits.

##### PRUSSE.

BERLIN, 25 juillet. — Le député M. Beckerath est arrivé hier de Francfort, pour préparer un accord entre le gouvernement prussien et le ministre de l'empire.

La prise de commandement de l'armée allemande tout entière par le vicaire de l'empire a produit ici une sensation si profonde qu'on ne peut pas encore en revenir pour mesurer sous toutes ses faces l'importance d'une telle mesure. La garnison de Stettin a déjà protesté contre la circulaire du ministère de la guerre de l'empire, en date du 16, et l'on prétend que la plus grande partie de notre armée se refusera à prêter le serment de foi et d'hommage à l'archiduc Jean, le 6 août, lors même que le gouvernement prussien céderait, ce qui n'est pas probable.

L'association prussienne de notre ville a fait afficher hier une proclamation au peuple, dans laquelle elle se prononce contre l'absorption de la Prusse par l'empire d'Allemagne, et provoque à une résistance ouverte contre les résolutions de Francfort.

Outre la proclamation mentionnée de l'association prussienne, se manifestent encore certaines oppositions isolées jusqu'ici, qui font attendre une réaction du prussianisme contre les résolutions de Francfort. Différentes parties de la garde bourgeoise ont, à l'instigation de leurs capitaines, résolu de ne pas prêter le serment de fidélité au vicaire de l'empire.

POSEN, 24 juillet. — Louis Mieroslawsky est parti cette nuit de la forteresse de Posen. On croit que l'autorité le fait conduire en France.

##### ALLEMAGNE.

D'après la *Gazette de Brême*, le ministre de la guerre, M. de Schreckenstein aurait écrit à M. Penker, ministre de la guerre de l'empire, qu'il ne pouvait pas faire rendre hommage par l'armée prussienne au vicaire-général, ainsi que l'ordre lui en avait été donné.

##### HANOVRE.

Le gouvernement hanovrien vient de donner son assentiment complet à l'élection du vicaire-général.

##### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 14 juillet. — Samedi dernier, le général de di-

vision Aupick, ministre et envoyé extraordinaire de la République française, s'est rendu au palais de la légation persane, à Constantinople, et a fait une visite à Mirza-Méhémet-Ali-Khan, ambassadeur extraordinaire de Perse, et au chargé d'affaires de cette nation.

— D'après les lettres et les journaux de Galatz du 6 juillet, le choléra avait envahi presque toute la Moldavie avec une rapidité et une fureur épouvantables. A cette date, le fléau faisait dans la capitale de la principauté jusqu'à 180 victimes par jour!

#### EGYPTE.

ALEXANDRIE, 22 juillet. — Je vous annonce avec bien de la peine que le choléra vient d'éclater au Caire avec beaucoup de violence. D'abord il n'y avait que des cas isolés à Boulac, et quelques personnes avaient espéré voir la maladie cesser bientôt, malheureusement leurs prévisions ne se sont pas vérifiées, et depuis trois jours les courriers du Caire ne parlent que de son intensité; on ne connaît pas d'une manière précise le nombre des personnes atteintes, ni celui des morts; mais d'après toutes les lettres du Caire, le chiffre a dépassé le nombre de cent, il a même atteint celui de cent quarante.

Des nouvelles arrivées hier de Tantah, ville sur la branche de Damiette, nous annoncent que l'épidémie y avait éclaté et que plus de deux cents personnes y avaient été frappées. Grâce au ciel, jusqu'à présent Alexandrie en est préservée, et comme elle a été importée de Constantinople par les pèlerins et que plusieurs cas ont été constatés ces jours derniers au lazaret, nous aimons à croire que le fléau n'ayant pas trouvé ici les conditions atmosphériques nécessaires à son développement vaudra bien nous épargner.

Nous pensons ne pas être trompés dans notre espoir; mais en attendant, l'émigration a commencé: par ce bateau plus de cent personnes quittent notre ville, et suivant le développement que prendra le fléau, le nombre augmentera ou diminuera. Au Caire, une grande partie des hauts fonctionnaires et des Européens se sont mis en quarantaine ainsi que cela s'est pratiqué en 1831. Cette mesure a eu les meilleurs résultats; pas un accident n'a été constaté dans les maisons en quarantaine, et c'est ce qui a fait prévaloir ici l'opinion de la contagion du choléra.

S. A. Ibrahim-Pacha, à la nouvelle que le choléra a éclaté au Caire et dans quelques villes de la Basse-Egypte, a donné des ordres pour faire suspendre partout les travaux de fatigues, pour que la nourriture soit saine et pour faire mettre au Caire les établissements en quarantaine. Défense a été faite de porter dans les villes des herbes et des fruits. Toutes ces mesures ont eu leur exécution. S. A. ne quittera pas le pays, mais elle a fait partir les deux princes LL. EE. Mousafa-Bey et Mehemet-Aly-Bey à bord d'une corvette.

L'envoyé du sultan, S. E. Masloum-Bey, chargé de remettre à S. A. Ibrahim-Pacha le firman par lequel la Porte reconnaît à Mehemet-Ali l'incapacité de gouverner par suite de son état de démence, et qui confère à S. A. Ibrahim-Pacha la reconnaissance à la succession et à l'hérédité de l'Egypte, est arrivé depuis quelques jours dans notre ville. Ce firman a été lu hier en plein conseil. Masloum-Bey aurait voulu qu'une grande cérémonie eût lieu à l'occasion de cette lecture; mais S. A. Ibrahim s'y est opposée, se fondant, avec raison, sur l'état de son père qui ne lui permettait guère de se livrer à la joie, sentiment généreux de sa part et que chacun comprend.

Des prières publiques ont été ordonnées tant ici qu'au Caire et dans toute l'Egypte par le chef des Ulémas, pour la cessation du choléra.

#### BULLETIN FINANCIER DU 31 JUILLET.

Les fonds publics ont encore fléchi et ils ferment au plus bas prix; le 5 0/0 à 74 25 et le 5 0/0 à 44 50; les certificats d'emprunts, ouverts à 4,400, ont baissé, dernier prix. On attribue ce mouvement rétrograde à des nouvelles d'Italie, qui seraient, dit-on, arrivées ce matin, et qui seraient défavorables à la cause de Charles-Albert.

On parle d'une espèce de congrès financier qui sera tenu dans les premiers jours du mois d'août pour aviser à relever le crédit public et prendre des mesures efficaces pour l'améliorer. Ce qui donne de la consistance à cette assertion, c'est que le ministre des finances a invité les principaux receveurs-général à se rendre à Paris.

On a traité des bons du Trésor à 21 0/0 de perte.

Les actions des chemins de fer se sont ressenties de l'impulsion à la baisse. L'Orléans a fléchi de 712 50 à 697 50, le Rouen, de 465 à 460; le Marseille, de 257 50 à 255 75; le Vierzon, de 275 à 272 50; le Nord, de 585 à 581 25; le Strasbourg, de 537 50 à 536 25; le Lyon, ouvert à 545, est venu un instant à 542 50, il ferme à 545 75; le Tours, seul cours, 555.

Les obligations belges de 1840 et de 1842 ont eu cours à 75.

Actions du zinc de la Vieille-Montagne, 2,275.

On a fait quelques banques de Belgique, émission première de 1853, au prix de 655 l'action.

Les rentes de Naples ont tombé de 74 à 75 50; les obligations romaines ont fléchi à 62 (5/4 de baisse sur samedi); les obligations de Piémont sont à 850, soit 40 fr. de baisse sur le cours précédent.

— Nous avons expliqué, il y a quelques jours, comment les porteurs de certificats de 1847, au moyen du versement anticipé de la totalité de l'emprunt, pouvaient se procurer des titres de 5 0/0 qui, leur revenant à un taux inférieur au cours du jour, avaient, par leurs ventes, amené la dépréciation des rentes.

En présence de cette situation, le ministre des finances s'est, dit-on, décidé à prendre une nouvelle mesure pour restreindre une partie des livraisons de titres que l'on redoutait pour la liquidation. Les souscripteurs de l'emprunt, qui venaient opérer leur versement par anticipation, avaient

d'abord reçu des bulletins qui les remettaient au 5 août pour recevoir leurs titres définitifs du 5 0/0. Ils les auraient eus ainsi à temps pour en opérer la livraison en liquidation. Le ministre a décidé que les titres ne seraient pas délivrés avant le 12 août, époque fixée pour le premier versement. Cette mesure doit, en effet, forcer beaucoup de vendeurs à se liquider ou à emprunter des titres à des reports onéreux jusqu'à la liquidation du mois prochain.

— On a remarqué que le nouvel emprunt n'admettait que jusqu'à concurrence de 17 millions et demi les certificats de 1847, quoiqu'il en eût été émis pour 25 millions. Mais on sait qu'une partie importante de ces titres avait été escomptée par l'ancien ministre des finances, M. Dumon, pour une somme un peu plus considérable que la différence entre l'émission de 1848 et celle de l'an passé. Cette situation explique l'annonce faite par le ministre des finances au profit éventuel des souscripteurs non porteurs des titres anciens, qui voudraient prendre part à la souscription.

#### Bourse de Lyon d'aujourd'hui 2 août.

CHEMINS DE FER. — Nord, 580 comptant. — Lyon, 557 50, 558 75 comptant, 540 liq. proch. — RENTES. — 5 0/0, 71. — Oblig. de la Loire, 850. — Bessèges, 490.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

#### CONSULAT DE SARDAIGNE.

Le nommé TERZAGHI (Noël), de Milan, est invité à se présenter à la chancellerie pour affaires qui l'intéressent. Lyon, 29 juillet 1848.

**AVIS.** Les personnes qui auraient perdu six clés peuvent les réclamer aux Brotteaux, maison Cotton, avenue de-Vauban, n° 2, au 4<sup>e</sup>, sur le devant.

**AVIS.** C'est à la ferme des chaises du quai de Retz que l'on est commodément assis et que l'on respire le bon air. Cinq centimes la chaise, et le journal gratis.

**LA PATE PHOSPHORÉE** pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

LYON.—Imprimerie de BOURSY, grande rue-Mercière, n° 66, près la place de la Préfecture.

Etude de M<sup>e</sup> Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, 16.

**VENTE** par expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'UNE MAISON, située à Lyon, rue Saint-Marcel, n° 9, appartenant au sieur Joannon, ex-notaire.

L'adjudication aura lieu samedi 26 août 1848, à midi.

#### DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE.

L'immeuble à vendre est une maison située à Lyon, rue Saint-Marcel, n° 9, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, cinq étages au-dessus et mansardes sur le toit; la façade principale sur la place Saint-Marcel est percée de trois ouvertures à chaque étage, savoir: au rez-de-chaussée, d'une ouverture pour porte d'allée et deux ouvertures pour portes de magasin, et à chacun des étages supérieurs pour baies de croisées.

Son toit est à deux pentes, nord et sud, couvert en tuiles creuses, garni de ses cheneaux et d'un conduit pour les eaux pluviales, commun à la maison présentement décrite et à celle portant le n° 9, appartenant au sieur Place.

L'allée commune à la maison n° 7, communique dans une cour également commune, dans laquelle se trouvent les escaliers qui desservent, soit cette maison, soit la maison Place.

Cet escalier est en pierre, garni de sa rampe en fer. La façade au nord, formant angle rentrant sur la cour, est éclairée à chacun des étages par une croisée et une ouverture éclairant l'escalier.

Cette maison est confinée au nord par une cour commune à plusieurs propriétaires voisins, à l'est par la maison Place, et à l'ouest par la maison Montain. Elle mesure environ 50 mètres carrés de superficie.

#### ÉNONCIATIONS REQUISES PAR LA LOI.

La maison ci-dessus décrite et désignée a été saisie à la diligence de M. Toussaint Ravaisse, propriétaire-rentier, demeurant ci-devant à Saint-Chamond, maintenant à Lyon, place des Carmes, qui a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M<sup>e</sup> P.-P. Groz, licencié en droit, avoué, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, rue Bât-d'Argent, n. 16;

Au préjudice

Du sieur François-Arthur Joannon, ancien notaire, propriétaire, demeurant à Saint-Didier-au-Mont-d'Or,

Suivant procès-verbal de l'huissier Delaye, du 22 mai dernier, enregistré, visé le même jour à la mairie de Lyon, dénoncé à Joannon par exploit enregistré dudit huissier Delaye, du 23 dudit mois, dûment transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation, les 23 et 26 dudit mois, vol. 72, n. 2 et 4.

La publication du cahier des charges de la vente a eu lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi 1<sup>er</sup> juillet, et la vente a été fixée au 26 août prochain.

En conséquence, l'adjudication sera tranchée en l'audience publique des criées du tribunal civil de Lyon, au Palais-de-Justice, place de Roanne, le samedi vingt-six août mil huit cent quarante-huit, à midi et heures suivantes, au pardessus de la somme de mille francs, mise à prix offerte par le poursuivant, outre les clauses et conditions du cahier des charges; ci . . . . . 1,000 f.

NOTA.—La présente insertion est faite pour rectifier l'erreur qui s'est glissée dans celle du 30 juillet 1848 à l'article de la mise à prix. Signé: Groz.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Groz,

et, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. (4805)

Etude de Cornuty, avoué à Lyon, rue Bombarde, n° 1.

**ADJUDICATION** au samedi 12 août 1848, en l'audience des criées du tribunal civil séant à Lyon, Palais-de-Justice, place de Roanne, d'UNE MAISON située à Lyon, montée du Gourguillon, n° 12, dépendant de la succession de défunt Pierre Vianney, composée de rez-de-chaussée, quatre étages et de mansardes au-dessus du quatrième étage, etc.

Les enchères seront ouvertes sur la somme de quinze mille francs, montant de la mise à prix portée dans le cahier des charges; ci . . . . . 15,000 f

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Cornuty, avoué, ou au greffe du tribunal civil de Lyon, où est déposé le cahier des charges. (5803)

**AVIS.** M. FRAMINET, ancien docteur-médecin de Paris, condisciple de Bichat en philosophie à Lyon, son compatriote, désire être utile dans la maison de santé d'un médecin. Il donne gratuitement des consultations rue Raisin, n° 25, au 1<sup>er</sup>. (2908)

**AIGLES** des Alpes, mâle et femelle, à vendre. — S'adresser rue Duphot, 4, ancienne rue de Chartres, à la Guillotière, chez M. Vasseron, liquoriste. (1918)

**BAINS.** A vendre; joli établissement de bains avec tout le linge et les accessoires, situé dans un bon quartier de la ville. S'adresser à M<sup>e</sup> Hodieu, notaire, place St-Pierre, n° 23. (1916)

**AVIS.** Une personne désire emprunter une somme de dix mille francs sur première hypothèque. S'adresser, pour les renseignements, à M. Branciard, fondeur, rue Paradis. (1920)

**CUVE ET PRESSE.** A vendre, une cuve et un pressoir. S'adresser cours d'Herbouville, n° 22, après la Boucle. (1926)

**PATE PECTORALE AU SALEP,** DE MICHEL, PHARMACIEN à TARARE, Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix: 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C<sup>ie</sup>, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 515); et à Lyon, chez MM. Deriard, rue du Bois, n° 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon ph. à Vaise. (1405)

#### SIROP D'ERGOTINE-BONJEAN.

Contre les hémorrhagies de toute nature, tant internes qu'externes, les affections de matrice et les fluxus blancs, les irritations chroniques de la poitrine, avec crachement de sang, etc. — Dépôt général à Lyon, chez MM. ANDRÉ, LARDET et VERNET, pharmaciens, et chez les principaux pharmaciens et droguistes de France et de l'étranger. — Prix des flacons: 3 et 6 f. avec prospectus. Ergotine pure, dans les mêmes maisons, au prix de 8 f. le pot de 31 grammes. (2839)

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY fils, place Bellecour, 14.



#### NOUVELLES PUBLICATIONS.

**ACTES DU CONGRÈS DE VIGNERONS ET DE POMOLOGISTES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.** — 5<sup>e</sup> session tenue à Lyon. — Un volume in-8°.

**COURS ÉLÉMENTAIRE DE CHIMIE** à l'usage des Facultés, etc.; par V. RÉGNAULT, membre de l'Académie des Sciences, professeur à l'École Polytechnique, etc. — Paris, 1848. — Deux volumes sont en vente. — Prix: 10 f. — Les souscripteurs sont priés de retirer le tome 2.

**PHYSIOLOGIE, MÉDECINE ET MÉTAPHYSIQUE DU MAGNÉTISME;** par J. CHARPIGNON, docteur en médecine de la Faculté de Paris. — Un volume in-8°. — Paris, 1848. — Prix: 6 f. (7956)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23.

### DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÈNÉ,

POUR LA

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

**PRIX: 5 FR. LE FLACON.** (3570)

### CORVÉLINES MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med sur le rapport de M. Callier, med. en chef de l'Acad. des Vénériens ainsi les premiers med. de Paris n'employaient plus que tel. Son il guérit en 6 jours les écoulements sans narées, coliques et maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., est le véritablement le moins cher DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (1740)

**NOUVELLE ÉDITION.** AVEC 40 GRAVURES COLORIÉES.

#### LA PRÉSERVATION PERSONNELLE.

32<sup>e</sup> édition, traduction française — Prix: 5 f. sous enveloppe.

Traité médical sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, provenant de la contagion et des habitudes vicieuses qui tendent à détruire tous les attributs de la virilité. — Traité sur le mariage, ses secrets et ses désordres, sur les maladies des organes de la génération, avec 40 figures représentant ces organes à l'état sain et malade, et les déplorables effets produits sur eux par l'onanisme et les excès, avec les observations pratiques sur la stérilité, l'impuissance prématurée, la débilité, l'onanisme, la syphilis, le resserrement, les maladies nerveuses, la gastrite, l'hypocondrie, la folie, etc.; par le docteur S. LAMERT, médecin consultant, Bedford square, n° 57, à Londres, membre de l'Université d'Edimbourg, de la Société médicale de Londres, licencié du collège des pharmaciens, etc.

Cet habile et curieux ouvrage, dont trente mille exemplaires ont été vendus en peu de temps, devrait se trouver dans toutes les mains: c'est le guide le plus sûr pour le rétablissement de la constitution et de la virilité. S'adresser chez Guilbert, libraire, Lafont. (5850)

**BILLET DE BANQUE.** Il a été perdu le 1<sup>er</sup> août, entre midi et une heure, dans le trajet du quai du Rhône à la rue de la Cage par la rue Lafont et en longeant le Palais-Saint-Pierre, une somme de cent cinquante francs en trois billets de banque, l'un de 100 f. de la Banque de France, et les deux autres de 25 f. chacun de la Banque de Lyon. Une récompense de VINGT-CINQ FRANCS sera

remise à la personne qui les rapportera au garçon de recette de la manufacture de papiers peints de M. Graillet, rue de Chabrol, à la Guillotière. (1927)

**HOTEL.** A louer de suite l'Hôtel des Quatre-Chapeaux, à Lyon, composé de cour, remise, rez-de-chaussée et 24 chambres desservies par un grand escalier, pour hôtel ou tout autre établissement. — S'adresser dans la maison, à M. Toulouse blanchisseur. (2899)

**HUMEURS BILÉ, GLAIRES, PITUITÉ,** maladies qu'elles engendrent; moyen de les combattre par la

#### TEINTURE GERMANIQUE

MODIFIÉE, préparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 58.

L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité, admise par les anciens médecins, est méconnue depuis 40 ans par les modernes, est mise hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (voir la broch. délivrée gratis), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre TEINTURE PURGATIVE. Cette préparation, à la fois TONIQUE et PURGATIVE, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus; elle est agréable, et purge sans coliques ni tranchées.

**PRIX: 5 FR. 12 PURGATIONS.**

Dépôts: à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux; à Tarare, chez M. MICHEL, pharmacien. (8964)